

Brevet professionnel Responsable d'Entreprise Agricole Niveau 4

<i>Diplôme du Ministère de l'agriculture enregistré au RNCP sous le n°38093 jusqu'au 1^{er} janvier 2029</i>	
Public(s) concerné(s)	<p>Toute personne motivée par les métiers de la nature et du vivant, sensible au bien-être animal et à la protection de l'environnement.</p> <p>Formation dispensée pour un maximum de 20 participants.</p>
Prérequis, modalités et délai d'accès et accessibilité aux personnes en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 15 à 30 ans et titulaire d'un diplôme de niveau 3 (BEP-CAP) ou avoir suivi un cycle complet de niveau 3 - Prendre contact avec la MFR pour réaliser un entretien de motivation avec le jeune, sa famille et l'équipe pédagogique. Cet entretien est suivi d'une étude du dossier puis de la décision du directeur de l'établissement dans un délai d'environ 2 semaines si le dossier de candidature est complet. - Démarrage de la formation en septembre. <p>Statuts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par apprentissage - Interne ou demi-pensionnaire <p>Les personnes en situation de handicap en capacité de se déplacer en autonomie et de manipuler en toute autonomie le matériel spécifique à l'exécution des différentes tâches professionnelles peuvent intégrer cette formation. Un entretien spécifique est réalisé à l'entrée en formation afin d'identifier les éventuels besoins en accompagnement renforcé des apprenants.</p> <p>Un référent handicap est désigné (Dominique ROUCHUT, 05.55.70.98.50, dominique.rouchut@mfr.asso.fr)</p>
Présentation générale	<p>Le titulaire du BPREA est une personne polyvalente qui doit savoir anticiper et s'adapter dans un contexte en rapide évolution.</p> <p>Elle doit maîtriser les techniques de production mais aussi les procédés de transformation et de commercialisation des produits agricoles. Elle recherche les meilleures pratiques et techniques disponibles pour progresser. Elle utilise une grande diversité d'agroéquipements et des outils d'aide à la décision.</p> <p>Les titulaires du BPREA travaillent seuls ou en réseau avec l'appui d'associés, de salariés, de voisins et de techniciens. Il doit savoir écouter et dialoguer et savoir s'entourer d'experts pour le conseiller dans ses décisions et l'accompagner dans ses projets.</p>
Objectifs	<p>Anticiper et s'adapter à un contexte en rapide évolution pour produire, transformer, commercialiser, contractualiser, se diversifier et innover, les exploitations agricoles sont devenues de véritables entreprises agricoles et rurales. Dans ce nouveau rapport au métier et au vivant, au territoire et à la société, les agriculteur-ices d'aujourd'hui sont de plus en plus polyvalent-es et multicompétent-es.</p> <p>Ce diplôme permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole pour s'installer avec ou sans les aides (DJA).</p>

<p>Contenu de la formation</p>	<p>Etude du vivant</p> <p>Se situer en tant que professionnel</p> <p>Piloter le système de production</p> <p>Conduire un atelier d'élevage de ruminants</p> <p>Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise</p> <p>Valoriser les produits ou services de l'entreprise</p> <p>Travailler sur le projet d'installation</p>
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Formation en présentiel uniquement</p> <p>Moyens pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salle de classes multimédias équipées (TBI, bureautique) • Ateliers • Plateaux techniques (ex : Exploitations agricoles) <p>Modalités :</p> <p>Période de formation en milieu professionnel : en apprentissage</p> <p>Rencontres avec les professionnels de la filière (structures, associations du territoire...)</p> <p>En centre de formation : en présentiel, en auto-formation accompagnée, travaux pratiques, travaux dirigés, visites et interventions de professionnels locaux.</p> <p>■ Formation par apprentissage : En cas d'apprentissage dans une entreprise familiale, un stage de 8 semaines, organisé sur des temps de présence en entreprise, est obligatoire dans une tierce entreprise. ■</p>
<p>Compétences / Capacités professionnelles visées</p>	<p>Le BPREA est constitué de 7 blocs de compétences :</p> <p>C1 Se situer en tant que professionnel</p> <p>C2 Piloter le système de production</p> <p>C3 Conduire le processus de production dans l'agroécosystème</p> <p>C4 Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise</p> <p>C5 Valoriser les produits ou services de l'entreprise</p> <p>C6 UCARE 1 : Production laitière</p> <p>C7 UCARE 2 : Agroforesterie</p>
<p>Durée</p>	<p>1050 heures sur 2 ans.</p>
<p>Lieu(x)</p>	<p>Maison Familiale Rurale Périgord Limousin Site de Beynac 10 rue de la Croix des Combes 87700 Beynac</p>

Coût par participant	Voir la rubrique « infos pratiques » sur notre site internet ou contacter la MFR au 05.55.70.98.50 ou à l'adresse : mfr.beynac@mfr.asso.fr
Responsable de l'action, contact	Philippe HACQUEMAND - 05.55.70.98.50 philippe.hacquemand@mfr.asso.fr
Formateurs, animateurs et intervenants	L'équipe pédagogique assure la conduite et/ou le pilotage des modules de formation auprès de l'ensemble des publics ainsi que le suivi des périodes en entreprises.
Suivi de l'action	Livret d'apprentissage, visites et bilans en entreprise.
Evaluation de l'action	8 épreuves orales, écrites et pratiques sont organisées au sein de l'établissement au cours de la formation. Le diplôme est organisé et délivré en unités capitalisables. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant la durée de validité de l'option du BP. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité globale du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences. Tous les blocs de compétences doivent être validés afin d'obtenir le BPREA.
Equivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés possibles	Ces informations sont accessibles via le lien suivant : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38093/

SESSION 2021-2023

Taux de satisfaction des apprentis	100%
Taux de réussite aux examens (parmi les apprenants effectivement présentés à l'examen)	100%
Taux de rupture des contrats d'apprentissage	50%
Taux d'interruption de parcours	33%
Taux d'insertion professionnelle des diplômés	En emploi (débouchés RNCP) : 50% Poursuite d'études : 50%